

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILLAYA DE B.B. ARRERIDJ

DAIRA DE RAS EL OUED

COMMUNE DE RAS EL OUED

NUMERO FISCAL : 3402 0588 511

NUMERO STATISTIQUE :0984 3402 900 1137

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et les articles 65 et 82 du décret présidentiel n°= 15/247 du 16 SEPTEMBRE 2015 portant règlement des marchés publics et de délégation de service public et après l'examen et l'analyse des différentes soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimal relative pour la réalisation des projets suivants par lot :

- Lot 01 : Aménagement de l'entrepôt du marché couvert
- Lot 02 : Réparation de l'étanchéité de la crèche municipale
- Lot 03 : Achèvement de l'abattoir municipal deuxième tranche.

Les lots attribués provisoirement selon critère de choix "moins-disant" aux entreprises suivantes :

- Lot 01 : Aménagement de l'entrepôt du marché couvert

Attributaire provisoire du Marché	Numéro fiscal	Offer technique	Offer financier	Délai D'exécution
Entreprise De Travaux De Construction A Toutes Ses Etapes * Dridi Bassem *	19034020221918403400	39.00 POINTS	1.477.266,00 DA	30 JOURS

- Lot 02 : Réparation de l'étanchéité de la crèche municipale

Attributaire provisoire du Marché	Numéro fiscal	Offer technique	Offer financier	Délai D'exécution
Entreprise de travaux de construction – grands travaux publics et d'irrigation, maçonnerie et plomberie – travaux d'électricité * Chaouch Khalifa *	18034030023119503401	35.00 POINTS	1.225.224.00 DA	30 JOURS

- Lot 01 : Aménagement de l'entrepôt du marché couvert

Attributaire provisoire du Marché	Numéro fiscal	Offer technique	Offer financier	Délai D'exécution
Entreprise travaux bâtiment T.C.E * Ben Gueddoudj Chabane *	164340300659109	56.00 POINTS	18.214.337.54 DA	90 JOURS

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la commune dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de parution de cet Avis dans la presse nationale, et ce conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel n°= 15/247 du 16 septembre 2015 portant règlement des marchés publics et de délégation de service public

Pour ceux qui sont intéressés par les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du bureau des marchés dans un délai de 03 trois jours à compter de la date de parution de cet avis dans la presse nationale, et ce conformément aux dispositions de l'article 82 du même décret présidentiel.

Le Président de l'APC